

JOURNAL OFFICIEL
DE LA
RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE
DE
MAURITANIE

BIMENSUEL.
Paraissant les 15 et 30
de chaque mois



Traduction française

22 Rajab 1416.
15 Décembre 1995

37^e année

N° 868

Sommaire

I - LOIS ET ORDONNANCES

II - DECRETS, ARRÊTES, DECISIONS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Actes Réglementaires

27 Novembre 1995 ... Décret n° 184 95 instituant une parcellerie. 560

Ministère des Finances

Actes Divers

27 Novembre 1995 ... Décret n° 205.002 portant concession provisoire de terrain à Notung Isatf. 560

Ministère du Développement Rural et de l'Environnement

Actes Réglementaires

22 novembre 1995	Arrêté n° R - 569 déclarant infectées de l'ori Prucumonic contagieuse Bovine les wilayas de Hodh El Chergui et du Hodh El Gharbi.	563
------------------	---	-----

Ministère de l'Education Nationale

Actes Réglementaires

27 Novembre 1995	Arrêté n° R - 0578 portant organisation du régime d'entrée aux Lycées et collèges d'Enseignement Professionnel de Boghé au titre de l'année Scolaire 1995/1996	564
2 Décembre 1995	Arrêté n° 00579 fixant le régime des études du 1er cycle de la Faculté des sciences et Techniques.	564, 5
3 décembre 1995	Arrêté n° R - 582 fixant le calendrier des examens de l'enseignement Fondamental, de l'Enseignement Secondaire et de l'Enseignement Technique pour l'année scolaire 1995/1996	565

Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de la Jeunesse et des Sports

Actes Divers

27 Novembre 1995	Arrêté n°412 portant Titularisation de trois Professeurs de l'Enseignement Supérieur	574
------------------	--	-----

Ministère de la Culture et de l'Orientalisme Islamique

Actes Réglementaires

4 décembre 1995	Arrête n° R - 00589 portant classement des quatre Villes Anciennes de l'ouguetti, Ouadane, Tichit et Oualata	574
-----------------	--	-----

Actes Divers

26 Novembre 1995	Décret n° 95 - 051 portant nomination du Président et des membres du Conseil d'Administration de l'Institut Supérieur d'Etudes et de Recherches Islamique	575
------------------	---	-----

III - TEXTES PUBLIÉS A TITRE D'INFORMATION

IV. - ANNONCES

II - DECRETS, ARRÊTES, DECISIONS**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE****ACTES REGLEMENTAIRES**

DECRET n° 134 - 95 du 27 Novembre 1995 instituant une journée férie.

ARTICLE PREMIER - La journée du mercredi 29 novembre 1995, lendemain de la fête nationale, est férie, chômée et payée sur toute l'étendue du territoire national.

ART 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Ministère des Finances**ACTES DIVERS**

DECRET n° 95.052 du 27 Novembre 1995 portant concession provisoire de terrain à Nouakchott.

ARTICLE PREMIER - Est concédé à titre provisoire à la Société Nationale Industrielle et Minière SNIM Sem un lot sans numéro sis à Nouakchott, dans la Zone résidentielle secteur palais du Peuple, d'une contenance de 95.144 m² conformément au plan joint.

ART 2 - Le terrain est destiné à la construction d'infrastructures hôtelières.

ART 3 - La présente concession est consentie sur la base de: quarante sept millions cinq cent soixante douze mille ouguiyas (47.572.000UM) représentant le prix du terrain, les frais de bornage et le droit du timbre payable dans un délai de trois mois à compter de la date de signature du présent décret.

ART 4 - La Société Nationale Industrielle et Minière SNIM-sem pourra après mise en valeur, obtenir sur sa demande la concession définitive dudit terrain.

ART 5 - Le Ministre des Finances est chargé de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Ministère du Développement Rural et de l'Environnement

ACTES REGLEMENTAIRES

ARRETE n° R - 569 du 22 novembre 1995 déclarant infectées de Péri Pneumonie contagieuse Bovine les wilayas du Hodh El Charghi et du Hodh El Gharbi.

ARTICLE PREMIER. - L'immunisation préventive contre la péri pneumonie contagieuse bovine demeure obligatoire, sur toute l'étendue du territoire national pour tous les animaux de l'espèce bovine âgés de plus de six mois.

ART. 2. - Sont déclarés infectés de péri pneumonie contagieuse bovine les territoires entourant, sur un rayon de 20 km, les foyers de Guet M'Beigou moughataaa d'Amourj dans le hodh Chargui et Kerkera, moughataaa de Kobenni dans le hodh El Gharbi.

ART. 3. Dans ces deux zones ne devra pénétrer aucun animal de l'espèce bovine provenant soit des territoires déclarés infectés, soit d'un autre territoire.

ART. 4. - Tout bovidé, reconnu atteint de péri pneumonie contagieuse bovine, dans les zones déclarées infectées devra être saigné sous contrôle de l'agent vétérinaire du lieu, en vue d'être abattu par son propriétaire dans les meilleurs délais. La viande des animaux abattus, après avis favorable de l'agent chargé de l'inspection sanitaire et de salubrité des viandes, pourra être livrée à la consommation à l'intérieur des périmètres, objet du présent arrêté déclaratif d'infection. Les abats, issues et déchets non consommés, ainsi que les dépouilles de ces animaux, seront détruits ou enfouis.

ART. 5. Les autorités administratives des deux wilayas concernées procéderont au recensement de tous les animaux de l'espèce bovine et en interdiront le commerce, l'acquisition ou la cession sur tous les territoires déclarés infectés, sauf pour l'abattage en vue de la consommation locale immédiate. Elles en limiteront au maximum la circulation.

ART. 6. - La levée du présent arrêté déclaratif d'infection et de mise en interdit, interviendra quinze jours après constatation par l'agent vétérinaire du lieu, de la mort du dernier animal saigné pour péri pneumonie contagieuse bovine, et après l'accomplissement de toutes les prescriptions relatives à la vaccination sur l'ensemble des deux wilayas.

ART. 7. Toute personne physique ou morale qui ne respecterait pas les dispositions des articles 2, 3, 4 et 5 du présent arrêté sera punie conformément à la législation en vigueur.

ART. 8. Le Secrétaire Général du ministère du Développement Rural et de l'Environnement et les walis du Hodh charghi et du Hodh El Gharbi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Ministère de l'Education Nationale

ACTES REGLEMENTAIRES

ARRETE n° R : 0578 du 27 Novembre 1995 portant organisation du concours d'entrée aux Lycées et collèges d'Enseignement Professionnel de Boghé au titre de l'année Scolaire 1995/1996.

ARTICLE PREMIER. - Un concours d'entrée au Lycée et Collège d'Enseignement Professionnel de Boghé est ouvert au titre de l'année scolaire 1995/1996, aux élèves de Nationalité Mauritanienne, âgés de 16 au moins et de 30 ans au plus, au 1er janvier 1996.

ART. 2. Les spécialités ouvertes sont :

- Maintenance Machinisme agricole
- Artisanat Rural
- Production Agricole Option Grandes Cultures.

ART. 3. Le nombre de places offertes est de 105 places au 1er niveau.

ART. 4. Les candidats doivent avoir obtenu au moins le 1er cycle de l'Enseignement Secondaire Général.

ART 5 - Chaque candidat doit fournir un dossier composé des pièces suivantes:

- Une demande timbrée à 50 UM
- Un extrait d'acte de naissance
- Un certificat de Nationalité Mauritanienne
- Un certificat médical datant de moins de 3 mois
- Un certificat de scolarité ou relevé de notes ou une copie du BEPC, attestant le niveau exigé à l'article quatre
- 4 photos d'identité.

ART 6 - La date limite du dépôt des dossiers de candidature est fixée au jeudi 14/12/1995, à 13 heures.

ART 7 - Les épreuves se dérouleront le 20 Décembre 1995 aux Lycées et Collège d'Enseignement Professionnel de Nouakchott, au Lycée d'Alger et au Lycée de Boghé.

ART 8 - La nature, la durée, le coefficient et l'horaire des épreuves sont fixés ainsi qu'il suit:

EPREUVE	NATURE	DUREE	COEFFICIENT	HORAIRE
langue arabe	Ecrite	2 heures	1	8 h à 10 heures
langue française	Ecrite	2 heures	1	10 h à 12 heures
Mathématique	Ecrite	2 heures	2	15 h à 17 heures

ART 9 - La note Zero (0) obtenue dans une matière est éliminatoire.

ART 10 - Les Directeurs dont les établissements sont utilisés comme centres d'examens, sont désignés Présidents de centres d'examen, dans leur établissement. Les Professeurs relevant de ces établissements sont désignés membres de la commission de Surveillance.

ART 11 - La composition du Jury et du secrétariat du concours est fixée ainsi qu'il suit:

Centre Unique de correction au Lycée Commercial de Nouakchott

Président:

Sidi Mohamed Ould Babana Directeur du LCEP de Boghé

SECRETARIAT

Responsable: Sidi Mohamed Ould Saleek, Directeur des études au Lycée Commercial.

Membres:

Bâ Hammady Yero	Surveillant Général au Lycée Commercial de NKC
Wagne Harouma El Hadj	Professeur LCEP de Boghé
Seyid Ould Meïlid	Professeur LCEP de Boghé
Med Lemine Ould Yehdih	Professeur LCEP de Boghé
Idoumou Ould Med Sidi	Professeur LCEP de Boghé
Sidi Med Ould El Moctar Ould Lemrabott	Professeur LCEP de Boghé

COMMISSION DE CORRECTION:

1 - Commission de la langue arabe:

- Fall Ould Jedaine
- Ahmedou Ould El Hadj
- Mohamed Lemine Ould Mohamed
- Mohamed Lemine Abdatt
- Ahmed Ould Mohamed Lemine
- Fatimetou Mint Mamady
- Mohameden Ould El Moctar Ould Abidine

2 - Commission de la langue française:

- Sangharé Khalifa
- Bâ Khalidou
- Binta Sow
- Ahmed Ould Deckle
- Ahmed Ould El Moctar

- 3 Commission de Mathématiques
 - Cheikh Brahim Ould Saleck
 - Mohamed Haoua Ben Hamana
 - Mohamed Chraer
 - Mohamed Ould Saleck
 - Mohamed Abdou N'Diaye
 - Abdellahi Ould Marouf
 - Abdellahi Ould Ravé
 - Mohamed Ould Laidal
 - Mohamed Vall Ould Mohamed Ali

ART 12 - Apres délibération du Jury, il sera déclaré admis par ordre de mérite, un nombre de candidats égal au nombre de places offertes, par niveau et filière. Une liste complémentaire dont le nombre n'excède pas 1/10 des places offertes, sera établie selon le niveau et la filière par le jury d'examen.

ART. 13 - Le Secrétaire Général du Ministère de l'Education Nationale et le Directeur de l'enseignement technique sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

ARRÊTE n° 00579 du 2 Decembre 1995 fixant le régime des études du 1er cycle de la Faculté des sciences et Techniques.

ARTICLE PREMIER - Les études du 1er cycle de la Faculté des Sciences et Techniques portent sur des enseignements scientifiques et techniques dispensés sous forme de cours magistraux, de travaux pratiques, de travaux dirigés et éventuellement de sorties et excursions exploratoires.

Ces études, d'une durée de deux ans, comportent 3 filières:

- Mathématiques et Physique (MP)
- Physique et Chimie (PC)
- Biologie et Géologie (BG)

et sont sanctionnées par le Diplôme d'Etudes Universitaires Générales (D.E.U.G.)

ART 2 - L'accès à la 1^{ère} année du 1er cycle s'effectue, pour chaque filière, par sélection de dossier dans la limite des possibilités d'accueil dans les laboratoires.

Cette sélection n'est ouverte qu'aux titulaires des baccalauréats Mathématiques et Physique ou Biologie et Géologie. Elle est effectuée par le Jury d'admission qui a pour tâche de sélectionner les candidats et de leur faire recommander.

ART 3 - L'organisation générale des études, le déroulement des examens, la nature et les coefficients des épreuves sont définis dans le règlement intérieur de la Faculté après avis des commissions pédagogiques spécialisées.

ART 4 - Un seul redoublement est autorisé au premier cycle.

ART 5 - Les Contenus et horaires des programmes d'Enseignement sont fixés, pour chaque filière comme suit :

MATHEMATIQUES - PHYSIQUE (MP)

1^{ère} Année (MP1):

Mathématiques (Cours: 100h, TD: 150h)

Analyse:

- Topologie de R

- Fonction d'une variable réelle: continuité, limites, dérivabilité, formule de Taylor, développements limites, étude locale.

- Intégrale de Riemann, Primitives, intégrales multiples.

- Equations différentielles du premier ordre et linéaires du second ordre

- Suites numériques.

- Notion sur les fonctions vectorielles, représentation paramétrique, courbes en coordonnées polaires.

Algèbre et Géométrie.

- Relations

- Groupes, anneaux, corps (Notions)

- Anneaux des polynômes à une indéterminée, Corps des fractions rationnelles, Décomposition en éléments simples.

Corps des nombres complexes

- Espaces vectoriels de dimension finie, Espaces affines

- Applications linéaires, matrices, formes multilinéaires alternées, déterminants, résolution de systèmes d'équation linéaire.

- Eléments de géométrie euclidienne

- Angles et distance, courbes et surfaces classiques.

Physique:

(Cours:87h30, TD:75h,TP:50h)

Mécanique classique du point.

- Cinématique.

- Principes de la mécanique classique

- Dynamique du point.

Electricité:

- Compléments de Mathématiques: calcul vectoriel, champ de vecteurs, angle solide, circulation, théorème de Stokes et d'Ostrogradski.

- Electrostatique du vide: loi de Coulomb, potentiel, champs et lignes de champ de charges, conducteurs et condensateurs.

- Electrodynamique: courant électrique, loi d'Ohm, loi de Joule, réseaux.

- Magnétostatique du vide et magnétisme: effets magnétiques de courants, théorème d'Ampère, induction magnétique, circuits magnétiques.

OPTIQUE GEOMETRIQUE:

- Réflexion, réfraction.
- Dioptres, miroirs, lentilles.
- Instruments optiques.

CHIMIE:

(Cours: 25h, TD et TP: 50h)

- La structure électronique des atomes et molécules.
- La réaction chimique, effets thermiques, loi d'action de masse et réactions en solution.
- Les équilibres physiques : corps purs, notion de diagrammes de phase comprenant un état solide.

INFORMATIQUE:

(Cours: 25h, TP et TD: 50)

- Algèbre de Boole, relation d'ordre, monômes, ...
- Structure de l'ordinateur.
- Notion d'algorithmique, les différentes constructions algorithmiques, assertions et esquisses de preuve, développement d'algorithmes par raffinements successifs.
- Notion de langage de programmation, pascal, Traduction d'algorithmes en Pascal
- Initiation à la programmation et méthodes numériques.

2^e Année (MP2)

MATHEMATIQUES:

(Cours: 112h30, TD: 187h30)

Analyse:

- Topologie de \mathbb{R}^n Notion d'espaces métriques et d'espaces vectoriels normés
- Calcul différentiel dans \mathbb{R}^n
- Calcul intégral dans \mathbb{R}^n , intégration des formes différentielles, formule de Stokes.
- Intégrales impropres dépendant d'un paramètre, intégrales curvilignes,
- Séries numériques, séries de fonction, convergences, séries de Fourier.
- Système d'équations différentielles, équations différentielles d'ordre supérieur
- Fonction d'une variable complexe, théorème de Cauchy, résidus.
- Notion d'analyse numérique et de recherche opérationnelle.

ALGÈBRE ET GÉOMÉTRIE:

- Homomorphismes de groupes, groupes quotients, structures quotients, polynômes à plusieurs indéterminées.
- Espaces vectoriels, factorisation des applications linéaires, valeurs propres.
- Triangularisation et diagonalisation d'une matrice, Jordanisation, formes multilinéaires déterminants.
- Espaces euclidiens, hermitiens, affines et projectifs de dimension finie.
- Réduction des formes quadratiques et hermitiennes.
- Groupe orthogonal et unitaire.

PROBABILITE-STATISTIQUE:

- Lois de probabilité sur un ensemble fini (Binomiale, Bernouilli, Poisson, ...)
- Théorèmes de Bernouilli et de Moivre - Laplace, applications
- Définition statistique de la probabilité.
- Loi de Gauss sur la droite et applications.
- Echantillonnage, tests, intervalles de confiance,
- Régressions linéaires et coefficients de corrélation

PHYSIQUE:

(Cours: 100h, TD: 100h, TP: 50h)

Thermodynamique classique:

- Thermométrie, équation d'état, gaz parfait.
- Travail, chaleur.
- Energie interne, premier principe, enthalpie
- Entropie, second principe.
- Notion sur les changements d'état d'un corps pur.

Mécanique quantique: Caractères quantiques de la matière et du rayonnement.

- Aspect corpusculaire du rayonnement, photon, interprétation de l'effet photo-électrique, de l'effet Compton.
- Dualité onde corpuscule: diffraction des particules, relation de L. de Broglie
- Notion de fonction d'onde, équation de Schrödinger à une dimension, particule dans un puits de potentiel infini, effet tunnel...

Mécanique classique des systèmes:

- Cinétique: centre d'inertie, référentiel barycentrique, torseurs...
- Etude particulière du solide: étude cinématique, opérateur d'inertie, moment cinétique, moment dynamique, énergie cinétique d'un solide.
- Dynamique du solide: principe fondamental de la dynamique dans un référentiel non galiléen, contacts de deux solides...

Electromagnétisme et relativité restreinte:

- Equations de Maxwell
- Ondes électromagnétiques dans le vide.
- Transformations de Lorentz.
- Quadrivecteur...

INFORMATIQUE:

(Cours 25 h, TP et TD: 50)

- Logique, calcul des prédicats, déduction par inférence.
- Codes correcteurs, structures arborescentes, machines à états finis
- Programmation en Pascal
- Utilisation des méthodes algorithmique pour le développement des programmes.

PHYSIQUE-CHIMIE (PC)

1^{re} ANNÉE (PC1)

MATHEMATIQUES:

(Cours: 75h, TD: 75h)

Analyse:

Fonction d'une variable réelle, continuité, limites, fonctions dérivées, différentielles, dérivées, fonctions élémentaires, fonctions hyperboliques, circulaires **directe et réciproques**, formule de Taylor, développements limités.

- Intégrale, Calcul des primitives

- Equations différentielles linéaires du premier et du second ordre.

Suites numériques.

Fonction de plusieurs variables, continuité, limites, fonctions différentiables, dérivées partielles, fonctions composées, formule de Taylor, fonctions implicites.

Intégrales multiples, calculs extérieurs, Gradient, rotationnel, divergence, potentiel vecteur, potentiel scalaire, intégrale curviligne, de surface, changement de variables, formules de Stokes.

Calcul numérique. Equations numériques, calcul approché d'une intégrale définie.

ALGÈBRE GÉOMÉTRIE :

Nombres réels et complexes, suites polynômes, fractions rationnelles.

Espaces vectoriels de dimension finie, applications linéaires, systèmes d'équations linéaires

Espaces affines, changement de repère, barycentre, angles et distances, courbes et surfaces classiques, fonctions vectoriels, étude de trajectoire, représentation paramétrique des courbes, en coordonnées polaires.

PHYSIQUE :

(Cours: 87h30, TD: 75h, TP: 50h)

Mécanique classique du point:

Cinématique:

Principe de la mécanique classique.

Dynamique du point.

ELECTRICITE :

Compléments de Mathématiques: calcul vectoriel, champ de vecteurs, angle solide, circulation, flux, relation Stokes et d'Ostrogradski...

Electrostatique du vide, champ et potentiel électrostatiques, théorème de Gauss, conducteurs et condensateurs.

Electrocinétique: courant électrique, loi d'Ohm, loi de Joule, réseaux.

Magnétostatique du vide et magnétisme: vecteur induction magnétique, théorème d'Ampère, moment et interaction magnétique.

Optique Géométrique:

Reflexion, réfraction.

Dioptrès, miroirs, lentilles.

Instruments optiques...

CHIMIE :

(Cours: 62h30, TD: 62h30, TP: 50h)

Structure de la matière: atomes et molécules, classification périodique et états de la matière.

Réaction chimique: effets thermiques, loi d'action de masse, les équilibres homogènes et hétérogènes.

Chimie des solutions, ions, pH, complexes, produits de solubilité, équilibres red ox, conductivité, potentiel redox et notions sur les piles.

Cinétiques chimiques: réactions élémentaires, notion de mécanismes, catalyse.

INFORMATIQUE:

(Cours 25h, TP et TD: 50h)

Structure et utilisation de l'ordinateur

Notion d'algorithme, les différents cas de fonctions algorithmiques, assertions et esquisses de preuve, développement d'algorithmes par raffinement successifs

Notion de langage de programmation: Pascal

Traduction d'algorithme en Pascal.

Initiation à la programmation et méthodes numériques.

2^e ANNÉE (PC2)

MATHÉMATIQUES:

(Cours: 50h, TD: 62h30)

Analyse

Fonctions de plusieurs variables, intégrales multiples, formes différentielles

Equations aux dérivées partielles, équations de la chaleur et des cordes vibrantes.

Séries, Séries de fonctions, séries de Fourier

Intégrales généralisées.

Fonctions d'une variable complexe, résidus, application au calcul intégral

Notion de distributions, convolution, transformations de Fourier et de Laplace

Elements d'analyse numérique

Algebre et probabilité

Matrices, triangularisation, forme réduite de Jordan, application aux systèmes différentiels.

Espaces euclidien et hermitien, operateurs symétriques unitaires.

Normes et distances.

Probabilités composées, variables aléatoires discrètes et continues, variables aléatoires à deux dimensions, corrélation.

Lois remarquables, lois des grands nombres.

PHYSIQUE:

(Cours: 100h, TD: 100h, TP: 50h)

Thermométrie, équation d'état, gaz parfait

Travail, chaleur.

Energie interne, premier principe, enthalpie.

Entropie, second principe.

Notion sur les changements d'état d'un corps pur...

Mécanique quantique: Caractères quantiques de la matière et du rayonnement

Aspect corpusculaire du rayonnement, photon; interprétation de l'effet photo électrique, de l'effet Compton.

- Dualité onde corpuscule: diffraction des particules, relation de L. De Broglie.

- Notion de fonction d'onde, équation de Schrödinger à une dimension, particule dans un puits de potentiel infini, effet tunnel...

MÉCANIQUE CLASSIQUE DES SYSTEMES:

- Cinétique: centre d'inertie, référentiel barycentrique, torseurs...

Etude particulière du solide: étude cinématique, opérateur d'inertie, moment cinétique, moment dynamique, énergie cinétique d'un solide.

Dynamique du solide: principe fondamental de la dynamique dans un référentiel non galiléen, contacts de deux solides...

Electromagnétisme et relativité restreinte:

Equations de Maxwell

Ondes électromagnétiques dans le vide.

Transformations de Lorentz.

Quadrivecteur...

CHIMIE:

(Cours: 160h, TD: 75h, TP: 37h30)

Chimie organique

Nomenclature.

Chimie structurale.

Les grandes fonctions (des notions sur les mécanismes doivent être introduites avant et pendant l'étude des grandes fonctions).

Chimie minérale:

Evolution dans les grandes familles:

Notion sur les diagrammes de phase.

Aspects principaux de la chimie de H₂, O₂, et H₂O

Chimie biologique:

Aspects structurale des protéides, acides nucléiques, glucides, lipides

Chimie biologique:

Aspect de la structure des protéides, acides nucléiques, glucides, lipides

INFORMATIQUE:

(Cours: 25h, TP et TD: 50)

Programmation en pascal.

Utilisation des méthodes algorithmique pour le développement des programmes.

Méthodes numériques.

BIOLOGIE GEOLOGIE (BG)

1^{er} Année (BG1)

MATHÉMATIQUE:

(Cours: 37h 30, TD: 50h)

Analyse:

Notions de suites, limite d'une suite, limites, dérivée, formules de Taylor, développements limités.

Intégrales définies, intégration par parties, calcul de quelques intégrales, d'aires et de volumes.

Fonctions logarithmes et exponentielles.

Fonctions différentielles du premier ordre à variables séparées, linéaires, du deuxième ordre, linéaires à coefficients constants.

Algèbre

Relations, application, graphes

Nombres complexes.

Notion d'espaces vectoriels, applications linéaires, matrices, équations linéaires (Méthode de Gauss)

Produit scalaire, vectoriel

Probabilités et statistiques

Variables aléatoires finies et continues, fonction de répartition, densité, valeur moyenne, espérance, variance, variables indépendantes.

Loi des grands nombres.

Distributions expérimentales, lois limites: distribution binomiale de Poisson, de Laplace Gauss, Erbart-Honnage, ajustement à une distribution théorique.

Test du X²

Intervalle de confiance d'une moyenne, d'un pourcentage; comparaison de deux moyennes

Test de Student Fisher.

Régression linéaire et coefficients de corrélation

GEOLOGIE:

(Cours: 75h, TD et TP: 75h)

Biologie cellulaire:

Organisation générale de la cellule

Techniques cytologiques.

Structure et fonction des organites cellulaires.

Synthèse de l'ADN

Synthèse des protéines et le code génétique.

Cycle cellulaire.

Paroi peptidoglycanique.

Génétique

Conséquences génétiques de la méiose

Théorie chromosomique de l'hérédité

Généralités de la recombinaison génétique. Mutation

Variation.

Embryologie

Caractères généraux du développement embryonnaire

Premiers stades du développement.

Principaux types de développement embryonnaire.

GEOLOGIE:

(Cours: 75h, TD: 75h)

Cours

Introduction générale.

Physique du globe.

Constituants du globe.

Fonctionnement du globe.

TP et TD

PÉTROGRAPHIE :

- Reconnaissance des roches sédimentaires, éruptives et métamorphiques, minéralogie descriptive.

- Paléontologie :

- Reconnaissance des grands groupes fossiles stratigraphiques.

CARTOGRAPHIE :

- Profil topographique, cartographie (structures simples).

PHYSIQUE :

(Cours: 37h30, TD:37h30, TP:50h)

- Optique géométrique

Réflexion, réfraction

Dioptres, miroirs, lentilles.

Instruments optiques (Microscopes, l'œil...)

Mécanique Electricité.

Rappel sur le calcul vectoriel

Champ et potentiel électrostatiques pour distributions simples et discontinues, condensateurs,...

Electrocinétique: loi d'Ohm, loi de joule, réseaux.

Mouvement de projectiles, mouvement de particules chargées dans un champ électrique, dans un champ magnétique (cas particuliers simples).

CHIMIE :

(Cours: 37h30, TD:37h30, TP:50h)

- Structure de la matière: atomes, molécules et état de la matière.

Réactions chimiques: Effets thermiques, loi d'action de masse, pH, complexes...

Notions de cinétique: réaction élémentaire et catalyse.

2^e Année (BG2)

BIOLOGIE :

(Cours: 150h, TD et TP: 150h)

Zoologie

Grandes lignes de la classification zoologique.

Biologie et adaptations fondamentales des principaux groupes de protozoaires et d'invertébrés.

Biologie comparée des vertébrés

Biologie Végétale

Tissus végétaux (structure et fonctions)

Morphologie et reproduction des Algues, Champignons, Lichens,

Bryophytes, Ptéridophytes et Spermatophytes.

Physiologie animale

Histologie.

Propriétés des membranes cellulaires et transports ioniques.

Excitabilité.

Conduction.

PHYSIOLOGIE VÉGÉTALE

Germination et dormance

Croissance et développement

Régulation hormonale: Dynamique de la croissance

Floraison et fructification.

Notions sur la photosynthèse et la respiration.

MICROBIOLOGIE

Nature et importance du monde microbien.

Prostites inférieurs.

Eubactéries. Métabolisme bactérien. Nutrition bactérienne, cultures bactériennes.

Virus

BIOCHIMIE :

(Cours: 31h30, TD et TP: 31h)

Aspect structural des Protides, Acides nucléiques

Glycides, Lipides.

GÉOLOGIE :

(Cours: 100h, TD:75h)

Cours:

Pétrologie:

Roches éruptives, sédimentaires et métamorphiques

Tectonique:

Introduction (analyse, synthèse structurale), failles, plis, chevauchements, styles structuraux, tectonique du socle.

Geodynamique externe.

Action des différents facteurs geodynamiques: érosions, sédimentation continentale.

Paléontologie:

Fossiles et fossilisation, paléocologie, évolution

Stratigraphie:

Chronologie absolue et relative, grandes divisions stratigraphiques, notions de faciès.

TP et TD:

Pétrographie:

Observation macroscopique, techniques élémentaires d'observation microscopique en lumière polarisée

Cartographie:

Etudes des déformations (failles, plis...)

Geomorphologie:

Définitions et principes, agents de l'érosion geomorphologie lithologique phénomènes climatiques,...

Paléontologie et Micropaléontologie:

Rappel des grands groupes fossiles et micropaléontologie des fossiles stratigraphiques

CHIMIE :

(Cours:36h, TD:25h,TP:26h)

CHIMIE ORGANIQUE :

Fonctions simples.

Fonctions multiples.

Stereochimie

CHIMIE MINÉRALE :

Etude sommaire de la classification périodique.
Etudes d'éléments importants dans les sols.
H₂O, Na, Ca, Mg, P, S, Fe et Cu.

INFORMATIQUE :

(Cours 25h, TP et TD: 25h)

Structure et utilisation de l'ordinateur.
Notion d'algorithmique, de langage de programmation, Pascal.

Initiation à la programmation et aux méthodes numériques.

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES MATIÈRES ET LEURS HORAIRES
ANNUELS POUR CHAQUE FILIÈRE

Mathématiques-Physique (MP)**1^{re} Année (MP1) :**

Matière	Cours	TD	TP	Total
Mathématiques	100h	150h		250h
Physique	87h30	75h	50h	212h30
Chimie	25h	50h		75h
Informatique	25h	50h		75h
Langues Fonctionnelles	37h30			37h30
Anglais	37h30			37h30
			Total	687h30

2^e Année (MP2) :

Matière	Cours	TD	TP	Total
Mathématiques	112h30	187h30		300h
Physique	100h	100h	50h	250h
Informatique	25h	50h		75h
Langues Fonctionnelles	25h			25h
Anglais	25h			25h
			Total	675h

Physique-Chimie (PC)**1^{re} Année (PC1) :**

Matière	Cours	TD	TP	Total
Mathématiques	75h	75h		150h
Physique	87h30	75h	50h	212h30
Chimie	62h30	62h30	50h	175h
Informatique	25h		50h	75h
Langues Fonctionnelles	37h30			37h30
Anglais	37h30			37h30
			Total	687h30

2^e Année (P²):

Matière	Cours	TD	TP	Total
Mathématiques	50h	62h30		112h30
Physique	100h	100h	50h	250h
Chimie	100h	75h	37h30	212h30
Informatique	25h		50h	75h
Langues Fonctionnelles	25h			25h
Anglais	25h			25h
			Total	700h

Biosciences (BG):

3^e Année (BG1):

Matière	Cours	TD	TP	Total
Mathématiques	37h30	50h		87h30
Physique	37h30	37h30	50h	125h
Chimie	37h30	37h30	50h	125h
Biologie	75h		75h	150h
Géologie	75h		75h	150h
Informatique	25h		50h	75h
Langues Fonctionnelles	37h30			37h30
Anglais	37h30			37h30
			Total	712h30

2^e Année (BG2):

Matière	Cours	TD	TP	Total
Chimie	30h	25h	20h	75h
Biologie	150h		150h	300h
Géologie	100h		75h	175h
Informatique	25h		25h	50h
Biochimie	31h30	31h		62h30
Langues Fonctionnelles	25h			25h
Anglais	25h			25h
			Total	712h30

Art. 6 : Le Recteur de l'Université et le Doyen de la Faculté des Sciences et Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

ARRÊTÉ n° R - 582 du 3 décembre 1995 fixant le calendrier des examens de l'Enseignement Fondamental, de l'Enseignement Secondaire et de l'Enseignement Technique pour l'année scolaire 1995/1996

ARTICLE PREMIER - Le calendrier des examens relevant de l'autorité du Ministre de l'Éducation Nationale sous la responsabilité des Directions de l'Enseignement Fondamental, de l'Enseignement Secondaire et de l'Enseignement Technique est fixé comme suit pour l'année scolaire 1995/1996.

A Direction de l'Enseignement Fondamental

1. Examens professionnels (CAM CEAP CAPE): Mercredi 3 et jeudi 4 janvier 1996
2. Examens Concours d'entrée en 1^{er} AS et Certificat d'Études Fondamentales.
 - a) Registre d'inscription ouvert du Mardi 2 janvier à 8h au jeudi 29 février 1996 à 13h
 - b) Épreuves écrites: Lundi 3 et Mardi 4 juin 1996.
 - c) Commission de synthèse, à partir du Mercredi 10 juillet 1996
3. Diplôme de fin d'Études Normales, à partir du Samedi 15 juin 1996
4. Composition de passage, à partir du Lundi 10 juin 1996

B. Direction de l'Enseignement Secondaire.

1. Interrogation tenant lieu de composition et de Baccalauréat Blanc de Fin du 1^{er} Trimestre. Du Samedi 23 Décembre 1995 au Jeudi 28 Décembre 1995.

Les élèves qui ne composent pas pendant cette période devront continuer les cours

2. Compositions du 2^{ème} trimestre et 1^{er} Bac Blanc. Du samedi 16 Mars 1996 au jeudi 21 Mars 1996

Les élèves qui ne composent pas pendant cette période devront continuer les cours.

3. 2^{ème} Baccalauréat Blanc: Lundi 20, Mardi 21, Mercredi 22 et Jeudi 23 Mai 1996.

4. Compositions de fin d'année

Du Mercredi 5 juin au jeudi 13 juin 1996

5. Conseils de classes de fin d'année scolaire

a) Pour les classes de 6^{ème} années, du Dimanche 26 Mai 1996 au jeudi 30 Mai 1996.

b) Pour les autres classes, du jeudi 13 juin 1996 au Samedi 15 juin 1996.

Il est à rappeler que les conseils de classes du milieu de l'année scolaire doivent se dérouler en dehors des heures de cours

6. Baccalauréat.

a) Ouverture du registre d'inscription

Du Mercredi 20 Décembre 1995 à 8h au jeudi 29 Février 1996 à 13h.

b) Épreuves écrites de la session normale:

Dimanche 16, Lundi 17, Mardi 18 et Mercredi 19 juin 1996.

c) Correction des épreuves de la session normale:

Pour la série Lettres Originelles: immédiatement.

Pour les autres séries: à partir du Dimanche 23 juin 1996.

d) Épreuves écrites de la session complémentaire

Mardi 16, et Mercredi 17 juillet 1996.

e) Correction des épreuves de la session complémentaire, à partir du Dimanche 24 juillet 1996.

7. Brevet d'Études du 1^{er} Cycle et Épreuves de Contrôle.

a) Ouverture du registre d'inscription.

Du Mardi 2 janvier 1996 à 8h au jeudi 29 Février 1996 à 13h.

b) Épreuves écrites du BEPC et des épreuves de contrôle: Lundi 3 juin et Mardi 4 juin 1996.

c) Réunion du secrétariat du BEPC: Jeudi 26 juillet 1996

d) Réunion des commissions de correction du BEPC à partir du Lundi 29 juillet 1996.

e) Réunion du Secrétariat et correction des épreuves de contrôle: avec la Session Complémentaire.

8. Épreuves d'Éducation Physique et Sportive et Oraux du BEPC

a) Épreuves d'EPS du Baccalauréat du Mardi 16 Avril 1996 à 8h au jeudi 18 Avril 1996

b) Épreuves d'EPS et Oraux du BEPC, Mardi 7 et Mercredi 8 Mai 1996

C. Direction de l'Enseignement Technique.

Épreuves du BEP et du BT.

Du Dimanche 16 juin 1996 au Lundi 1^{er} juillet 1996.

Composition de passage: à partir du Mercredi 6 juin 1996.

ART. 2 - Les Directeurs de l'Enseignement Fondamental, Secondaire et Technique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie

Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de la Jeunesse et des Sports

ACTES DIVERS

ARRÊTÉ n°412 du 27 Novembre 1995 portant Titularisation de trois Professeurs de l'Enseignement Supérieur.

ARTICLE PREMIER - Les Professeurs stagiaires de l'enseignement supérieur dont les noms suivent sont titularisés conformément aux indications ci après: Il s'agit de Messieurs:

1° Professeur de l'enseignement supérieur niveau A2, 1er échelon (indice 1100) à compter du 4/5/91

El Hacem Saidou Kebe, Professeur stagiaire de l'enseignement supérieur niveau A2, 1er échelon (indice 1100) depuis le 4/5/89

2° Professeur de l'enseignement supérieur niveau A1, 1er échelon (indice 1010) à compter du 1/1/87

Aichatou Kane Professeur Stagiaire de l'enseignement supérieur niveau A1, 1er échelon (indice 1010) depuis 1/1/87.

3° Professeur de l'enseignement supérieur niveau A1, 1er échelon (indice 1160) à compter du 24/1/93

Mohamed ould Mohamed El Moutapha, Professeur stagiaire de l'enseignement supérieur niveau A1, échelon (indice 1160) depuis 24/1/91

ART 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie

Ministère de la Culture et de l'Orientation Islamique

ACTES REGLEMENTAIRES

ARRÊTÉ n° R - 00589 du 4 décembre 1995 portant classement des quatre Villes Anciennes de Chinguetti, Oualata, Tichitt et Oualata.

ARTICLE PREMIER - Est classé sur l'initiative de l'état l'ensemble formé par les quatre Villes Anciennes (Ksours) de Oualata, Tichitt, Chinguetti et Oualata, en raison de leur caractère unique, de leur morphologie urbaine, et de leur typologie architecturale et présentant un intérêt général au sens de l'article 2 de la loi du 31 juillet 1972, délimite conformément au cartes (échelle: 1/1500ème) annexées au présent arrêté

ART 2 - Les sites ci dessus visés seront inscrits sur la liste officielle des monuments et sites.

ART 3 - Le présent arrêté sera notifié aux autorités administratives auxquelles est rattaché l'usage, la gestion ou la tutelle de ces sites.

ART 4 - Le Secrétaire Général du Ministère de la Culture et de l'Orientation Islamique, le Directeur de la Fondation Nationale pour la Sauvegarde des Villes Anciennes sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

ACTES DIVERS

DECRET n° 95 051 du 26 Novembre 1995 portant nomination du Président et des membres du Conseil d'Administration de l'Institut Supérieur d'Etudes et de Recherches Islamique

ARTICLE PREMIER - Sont nommés Président et membres du Conseil d'Administration de l'Institut Supérieur d'Etudes et de Recherches Islamique;

Président:

Ahmed Hamed ould Hendeitt, Secrétaire Général Ministère de la Culture et de l'Orientation Islamique.

Membres:

Brahime Salem dit Yahya ould M'khaitrat, représentant le Ministère des Finances
Yahya ould Ali, représentant le Ministère de l'Éducation Nationale;
Lafdel ould Abdel Wedoud, représentant le Ministère de la Fonction Publique, du Travail de la Jeunesse et des Sports;
Mahjoub ould Boyé, représentant le Ministère de la Culture et de l'Orientation Islamique;
Baba ould Taleb Ahmed, représentant le personnel professoral;
Teyhe ould El Kharhi, représentant les chercheurs de l'Institut Supérieur d'Etudes et de Recherches Islamiques;
Cheikh ould Sidi Abderrahman, représentant le Ministère du Plan;

ART 2 - Le Ministre de la Culture et de l'Orientation Islamique est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie